

À savoir

Les infirmières vous invitent à participer à des Rencontres santé. C'est un temps d'échange pour répondre à vos questions sur un thème donné.



LA PERMISSION DE SORTIE

N'emportez que le traitement nécessaire, laissez le reste dans votre cellule car à votre retour de permission, vous ne pouvez pas entrer avec des médicaments.

Si besoin, avertissez l'unité sanitaire par écrit des dates de permission.

Informations pratiques

Unité sanitaire • Dispositif de soins médicaux

Situation

Rez-de-chaussée du bâtiment D

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h

Le week-end et jours fériés 8h-12h

L'équipe médicale est à votre écoute, elle est tenue au secret professionnel.

Le SMPR (service médico-psychologique régional) est à votre disposition en cas de stress, d'anxiété, de trouble du sommeil...

UNITÉ SANITAIRE

DISPOSITIF DE SOINS SOMATIQUES

CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES

18 bis, rue de Châtillon • 35031 Rennes cedex



INFORMATIONS PATIENT



PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ EN PRISON

Chaque jour, les professionnels de l'unité assurent la prise en charge de votre santé.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Faire une demande écrite sur le bon de demande de consultation, le remettre dans la boîte aux lettres de l'unité sanitaire ou le donner à la surveillante avant 7h30. **N'oubliez pas d'écrire : nom et prénom, destinataire du courrier et les raisons de votre demande.**

Vous serez reçue en consultation par le médecin ou l'infirmière, ou vous recevrez un carton de rendez-vous.

Aucune consultation ne sera réalisée sans demande écrite.

Si vous ne vous présentez pas à l'appel de la surveillante, votre rendez-vous sera automatiquement annulé.



QUI POUVEZ-VOUS RENCONTRER ?

Tous les jours

Les médecins, les infirmières, les secrétaires.



L'équipe est présente chaque jour pour assurer les consultations et les soins quotidiens. Les secrétaires sont disponibles pour tout renseignement, ainsi que pour les commandes de fournitures médicales (prothèse orthopédique, lunettes, appareils auditifs).

La demande de création ou le renouvellement de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) est à adresser à votre SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation).

Chaque semaine

Le dentiste, le manipulateur radiologique, le kinésithérapeute.



Et aussi régulièrement

La diététicienne, le dermatologue, la gynécologue, l'hépatologue, l'endocrinologue, l'infectiologue.

LA CONSULTATION

Vous serez admise dans l'unité après avoir été appelée par la surveillante.

Nous viendrons vous chercher dans la salle d'attente du service.

Après consultation, votre nouveau traitement vous sera donné à la porte du guichet de la pharmacie.

Si besoin, des consultations médicales, des examens complémentaires ou des interventions chirurgicales seront programmés à l'hôpital. Pour des raisons réglementaires, la date de votre rendez-vous sera communiquée au dernier moment.

VOS TRAITEMENTS

Soyez attentive à votre prescription médicale, les renouvellements et les "si besoin" sont à demander par écrit.

Pour le renouvellement des tubes de pommade et des contraceptions, veuillez rapporter les emballages vides à l'unité sanitaire.

Pensez à venir avec votre dernière ordonnance.

LA DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS

Les traitements quotidiens et bi-hebdomadaires sont à retirer à partir de 14h.

Les traitements hebdomadaires sont distribués en division :

- Maison d'arrêt : **mercredi à partir de 11h30** ;
- Division A et B : **mercredi à partir de 13h** ;
- Division D et E : **jeudi à partir de 13h**.

En cas de litige, veuillez venir à l'unité sanitaire à partir de 15h.